

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RAEDERSDORF ET LA REVISION DE SON ZONAGE ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 12 février 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de RAEDERSDORF et sur la révision du zonage assainissement de la commune.

À cet effet, Monsieur Pierre HERZOG, professeur agrégé d'économie et gestion, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 34 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex) et en mairie de RAEDERSDORF (7 rue de Lutter 68480 RAEDERSDORF), aux jours et heures habituels d'ouverture, du 4 mars 2021 à 10h, au 6 avril 2021, à 12h.

### **Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de RAEDERSDORF :**

- Jeudi 4 mars 2021 de 10h à 12h
- Vendredi 19 mars 2021 de 13h à 15h
- Mardi 6 avril 2021 de 10h à 12h

Le maître d'ouvrage du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de modification du zonage assainissement est la Communauté de communes Sundgau.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur la modification du zonage d'assainissement.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables au siège de la communauté de communes et en mairie de RAEDERSDORF aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de RAEDERSDORF et sur le projet de modification du zonage assainissement de la commune pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de RAEDERSDORF. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête : siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex). Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2315@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2315@registre-dematerialise.fr)

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant toute la durée de l'enquête : du 4 mars 2021 à 10h jusqu'au 6 avril 2021 à 12h

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la Communauté de communes Sundgau, et en mairie de RAEDERSDORF aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

À l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui sera mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques>

### **Mesures sanitaires Covid 19 :**

Un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence sera mis en place. Une salle d'attente sera à la disposition du public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation.

Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois qui devra obligatoirement porter un masque.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition du public à l'entrée de la salle de permanence.